

Message clé : OPCALIA Ile-de-France est partie civile* dans un procès qui s'ouvre le 16 mars 2009. Il s'agit d'une escroquerie en bande organisée dont a été victime l'OPCAREG Ile-de-France en 2000-2001. Au-delà des sommes détournées, cette affaire a jeté à tort le discrédit sur l'OPCAREG Ile-de-France et, indirectement, sur le monde des OPCA. Il était donc temps que la lumière soit faite et que justice soit rendue.

** La partie civile est la personne qui s'estime victime d'une infraction à propos de laquelle l'action publique a été déclenchée, par le ministère public ou le doyen des juges d'instruction, devant les juridictions répressives et qui entend, à ce titre, obtenir une indemnisation de son préjudice.*

1/ L'affaire

Epoque des faits : 2000-2001

Escroquerie : formations fictives de tuteurs

Auteurs présumés : plus de 20 personnes, dont 4 ex-salariés de l'ARFP Ile-de-France

Montant du détournement : 11 millions d'euros

Mesures prises par les partenaires sociaux : mise à pied, puis licenciement des 4 salariés impliqués, dépôt de plainte et constitution de partie civile.

2/ Le procès

Instruction : elle a duré 7 ans au cours desquels quatre juges d'instruction se sont succédés pour mettre à jour les mécanismes de l'escroquerie, ce qui représente 14 tomes de documents au total.

Date : 16 mars au 6 avril 2009

Lieu : 12^{ème} chambre du Tribunal correctionnel de Paris

Prévenus : 21, dont 4 ex-salariés de l'ARFP Ile-de-France

Parties civiles : 7, dont l'OPCAREG Ile-de-France et l'ARFP Ile-de-France

3/ La stratégie de communication OPCALIA IDF et réseau OPCALIA

Stratégie défensive mais capacité à changer de stratégie en fonction de l'évolution des événements. A ce titre, préparation de tous les éléments de réponse auprès des publics cibles (adhérents, journalistes...) en cas de montée en puissance de la presse. Seuls les partenaires emploi-formation d'OPCALIA IDF (OPCA, Etat, Conseil régional, OF...) sont destinataires d'un courrier qui leur est adressé une semaine avant le procès (voir document ci-après).

Deux porte parole officiels ont été désignés :

- Michel Guillaud, Président d'OPCALIA IDF
- Philippe Huguenin-Génie, directeur d'OPCALIA IDF

Seules ces deux personnes et les avocats de l'OPCAREG IDF et de l'ARFP IDF, à la sortie du Tribunal, sont habilités à s'exprimer sur cette affaire et à répondre aux questions des journalistes durant le déroulement du procès.

4/ Que faire si vous êtes interpellés sur l'affaire OPCAREG IDF ?

Les éléments d'information communicables à l'extérieur du réseau OPCALIA sont précisés dans le **Message clé** ci-dessus. Toute demande d'information complémentaire sur le procès et l'affaire OPCAREG IDF, que celle-ci émane d'un partenaire, d'une entreprise adhérente, d'un journaliste..., doit être transmise à Philippe Andréani, directeur de la communication d'OPCALIA IDF.

Philippe Andréani : 01 44 06 77 22 - 06 76 48 08 76 - philippe.andreani@opcalia-idf.com

Courrier adressé une semaine avant le procès aux partenaires institutionnels emploi-formation d'OPCALIA IDF : OPCA, Fongecif, Etat, Conseil régional, FSE, Organismes de formation...

Paris, le 9 mars 2009

Madame, Monsieur,

« L'affaire OPCAREG Ile-de-France », dont les faits remontent aux années 2000-2001, devrait enfin trouver son dénouement par l'ouverture d'un procès en Correctionnelle, le 16 mars prochain. Pas moins de quatre juges d'instruction se sont succédés pour mettre à jour les mécanismes de cette escroquerie, dont a été victime l'OPCAREG Ile-de-France, ce qui représente 14 tomes de documents au total.

OPCALIA Ile-de-France et son délégataire, l'ARFP Ile-de-France, se sont constitués parties civiles. Ce procès met en cause 21 personnes pour escroquerie en bande organisée, dont quatre ex-salariés de l'ARFP Ile-de-France. Au-delà des malversations, qui n'ont pu être commises qu'avec la complicité présumée de 17 personnes extérieures à la structure, et des sommes détournées, estimées à 11 millions d'euros, cette affaire a jeté, à tort, le discrédit sur l'OPCAREG Ile-de-France et, indirectement, sur le monde des OPCA.

Dès les premiers soupçons de malversation, à l'automne 2001, les partenaires sociaux de l'OPCAREG Ile-de-France ont demandé aux services de l'Etat de procéder à une investigation en profondeur. Cette enquête ayant confirmé les détournements, les quatre salariés impliqués ont immédiatement été mis à pied, puis licenciés, et le Conseil d'administration de l'OPCAREG Ile-de-France a porté plainte contre X, avant de se porter partie civile.

L'image de l'OPCAREG Ile-de-France a injustement été entachée par cette regrettable affaire. Il était donc temps que la lumière soit faite et que justice soit rendue.

Restant à votre disposition pour plus de précisions sur ce procès, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Michel Guillamaud,
Président

Henri Marichez,
Vice-Président